



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 64042

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le devenir du projet de soins infirmiers (PSI). Ce projet, annoncé en octobre dernier par le Gouvernement puis reporté ensuite, semble bloqué. Cependant, de nombreuses infirmières libérales de sa circonscription s'inquiètent toujours de la stagnation (depuis 15 ans) de la rémunération des séances de soins infirmiers. Dans ce cadre, elles souhaiteraient que cette réforme soit remise à l'ordre du jour et que le PSI à domicile leur permette d'exercer pleinement leurs compétences et de revaloriser leurs soins. Par ailleurs, elles désireraient la mise en oeuvre d'une organisation de l'offre de soins conventionnée en secteur ambulatoire, afin que toute la population puisse bénéficier des soins dont elle a besoin, mais aussi d'une revalorisation digne des séances de soins infirmiers correspondant à leurs niveaux de responsabilités. Enfin, elles demandent la création de services d'aide aux personnes pour renforcer l'efficacité de l'action sociale dans la vie quotidienne des personnes isolées, âgées ou handicapées. Pour toutes ces raisons, il lui demande les mesures qu'il compte mettre en oeuvre afin que le PSI s'accompagne d'une révision de la nomenclature des actes et d'une réévaluation de la rémunération privilégiant l'acte infirmier à domicile.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64042

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4085